



Quelle sera la situation à Gaza quand vous lirez ces lignes... Pour le fond, l'intervention de René Brendel, pour l'AFPS, à la manifestation du vendredi 2 janvier à Bourg garde tout son intérêt.

## Soutenons le peuple palestinien qui résiste

*Les violents bombardements effectués depuis samedi 27 décembre par l'armée israélienne dans la bande de Gaza ont abouti à ce sinistre bilan : plus de 400 morts [plus de 1000 le 14 février] et près de 2000 blessés. Ils s'ajoutent à la longue liste des victimes de l'occupation.*

### **Du blocus de Gaza à l'assassinat collectif : une attaque préméditée**

Contrairement à la présentation par une partie des politiques européens et des médias dominants, l'attaque israélienne n'est pas une riposte aux tirs de roquettes depuis la bande de Gaza! Ce matraquage médiatique a pour but d'inverser les rôles, de pervertir la réalité en faisant passer l'agresseur pour la victime. Quand Israël bombarde la bande de Gaza, ce n'est pas de l'auto-défense ou de la légitime défense, pas plus que ne l'était l'attaque du Liban en juillet 2006 par les mêmes Israéliens, pas plus que ne l'était l'invasion de l'Irak par les USA en mars 2003.

Ecoles, mosquées, universités, maisons, magasins, hôpitaux, postes de police et ministères sont bombardés. Grands et petits, écoliers et policiers, filles et garçons, commerçants, employés et combattants, personne n'est à l'abri des raids et bombardements aussi ciblés soient-ils ! Une fois de plus, Israël a lâché sa puissance destructrice sur Gaza pour se «défendre»

contre le harcèlement par le Hamas, disent les officiels Israéliens. On pourrait croire qu'il s'agit d'un État puissamment armé qui harcèle l'État hébreu, lequel ne ferait que se défendre, et ça marche. Il est vrai que la puissance israélienne ne réside pas seulement dans sa puissance militaire : elle est aussi dans sa capacité, avec la complicité bienveillante d'une partie des médias, à se faire passer pour victime. Qui ne sait que le territoire de Gaza est palestinien et qu'Israël est la puissance occupante qui a pillé ses ressources, fait souffrir sa population depuis des décennies et la soumet depuis 2 ans à un blocus total ?

Le bombardement de Gaza vient s'ajouter à un blocus criminel imposé depuis maintenant plus de deux ans par Israël à la population de la bande de Gaza, un blocus qui viole délibérément toutes les lois internationales. Le blocus fut partiel à partir de juillet 2007, total depuis janvier 2008.

Un million et demi de civils sont prisonniers de l'armée israélienne et privés de tout : de nourriture, de carburant, d'électricité, de médicaments, de matériel scolaire...

Moins d'un dixième des camions nécessaires au ravitaillement normal de la population parvient à passer. L'aéroport et le port ont été détruits avant même d'avoir jamais pu fonctionner. Il est interdit de pêcher. Seuls quelques bateaux affrétés par des militants ont pu forcer le blocus.

La population subit une «punition» collective impitoyable pour avoir «mal» voté il y a 3 ans.

Pendant que le Hamas respectait la trêve conclue le 19 avril dernier, Israël accentuait le blocus de Gaza, aggravant l'insécurité alimentaire et sanitaire, le chômage et la pauvreté.

Un million et demi de personnes assiégées, affamées, bombardées depuis 18 mois, c'est une punition collective et donc un crime de guerre aux termes de la 4e Convention de Genève art. 33bis.

Un million et demi de personnes qui subissent une agression d'une violence sans précédent de l'armée israélienne, c'est encore un crime de guerre.

Qui peut imaginer qu'une telle politique n'entraînerait aucune réaction de résistance ?

### **Une politique meurtrière de colonisation - occupation**

Ce bombardement de Gaza est la continuation du mur de la honte en Cisjordanie, des exécutions extra-judiciaires, c'est la continuation des crimes de guerre de Jénine et Naplouse en 2002.

C'est la continuation de la politique d'apartheid, de nettoyage ethnique et de massacres à laquelle nous disons : «ça suffit !».

«498 Palestiniens ont été tués et 2148 ont été blessés au cours des 11 mois qui

ont suivi Annapolis», d'après une ONG israélienne.

**Depuis 2000, Israël a détruit l'ensemble de l'infrastructure de l'Autorité Palestinienne, tué près de 5500 Palestiniens, blessé plus de 32000 personnes et démolit près de 8000 maisons en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est.**

**11 700 Palestiniens sont prisonniers en Israël dont des élus : maires, députés ... et 300 enfants.**

**Depuis 1948, Israël n'a respecté aucune des résolutions que l'ONU a prononcées à son encontre.**

La campagne électorale, en cours depuis la démission du Premier ministre Olmert, est propice à toutes les surenchères nationalistes et guerrières. ●●●

#### **ébullitions - journal mensuel** n°60 - janv 2009

Prix au n° : 1,5 € • Abonnement un an, 10 n° : 15 €  
(chèques libellés au nom de Charles Vieudrin - ébullitions)  
ébullitions : BP 118 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex  
Envoi des textes : armand.joelle@wanadoo.fr

Né au sein du Forum départemental des listes citoyennes, le collectif de réalisation et d'animation créé avec Jean-Pierre COTTON est composé actuellement de Christiane BATAILLARD, Armand DARMET, Christian FOILLERET, Pascal MARINELLI, Yves MARTIN-SISTERON, Daniel MOREIRA, Charles VIEUDRIN.

...

## **Le gouvernement français et l'Europe sont complices**

Ces crimes ont été rendus possibles par l'impunité totale accordée à Israël depuis bientôt 9 ans et le soutien actif dont il bénéficie au sein de l'Union Européenne. Ils ont été encouragés par la décision récente du conseil des ministres de l'Union Européenne de «rehausser» la coopération de l'UE avec Israël. Cette décision a été prise sous l'impulsion de la présidence française et contre l'avis du Parlement Européen qui s'était prononcé pour un report du vote à ce sujet.

### **ça suffit !**

Il faut arrêter immédiatement l'offensive criminelle d'Israël contre la bande de Gaza.

Il faut en urgence mettre un terme à la politique et la logique de guerre qu'im-

pose le gouvernement d'Israël à cette région. Il faut en finir avec la loi de la jungle, la loi du plus fort ! Il faut de toute urgence arrêter ce massacre. Il n'y aura pas de sécurité pour le peuple israélien sans sécurité et reconnaissance des droits du peuple palestinien. Il faut que l'Europe choisisse enfin la voie de la paix et le droit et qu'elle prenne les mesures pour les imposer et mettre ainsi un terme au cycle de mort créé par l'occupation et la colonisation.

Appel que nous adresse Michel Warschawski, militant israélien pour le droit des Palestiniens : *«Plus que jamais, le peuple palestinien a besoin de votre mobilisation, de votre solidarité et de vos efforts. Plus que jamais vous devez faire pression sur vos gouvernements pour imposer des sanctions sur Israël et pour qu'il soit clair qu'un État*

*qui viole les règles les plus élémentaires de la loi internationale doit être mis à l'écart de la communauté des nations civilisées. Pas d'impunité pour les criminels de guerre israéliens ! »*

Ici, de chez nous, exigeons :

- l'arrêt du massacre,
- la levée immédiate et totale du blocus,
- la suspension de tout accord d'association entre l'U.E. et Israël,
- des sanctions immédiates contre Israël,
- la protection de la population de Gaza et de tout le peuple palestinien par l'envoi d'une force internationale d'interposition.

**Nous sommes tous des Palestiniens et des Gazaouis !**

Sites : [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)  
[www.palestine-solidarite.org](http://www.palestine-solidarite.org)

## **Transport multimodal À deux pas de chez nous, l'Autoroute ferroviaire alpine (AFA)**

Implantée à Bourgneuf/Aiton en Savoie, à une vingtaine de kilomètres de Chambéry sur l'axe ferroviaire Ambérieu Modane, cette plate-forme "provisoire" a **fêté le 4 novembre 2008, le 5e anniversaire de son lancement.** Le but de l'AFA était de transférer une partie du trafic routier de poids lourds transalpin sur le rail. Après des débuts difficiles, elle semble vouloir monter en puissance.

L'AFA visait pour 2008 de dépasser la barre des 20 000 passages. La fréquentation confirme largement la tenue de cet objectif avec 20 638 camions chargés fin octobre, soit une augmentation de 20% par rapport à 2007.

**Quelques performances :** 145 passages en un jour – 629 en une semaine – 2600 en un mois.

L'AFA, au départ, était dédiée au seul transport des citernes routières ; la clientèle s'est élargie ensuite à l'ensemble des remorques routières (plateaux, bennes basses, bâchées) dont les dimensions permettent de circuler dans le gabarit ferroviaire actuel réduit (dimension des tunnels). Le "hors citerne" représente maintenant 25% du résultat mi-2008. 68% des passages sont réalisés en non accompagnés (remorques seules) et 32% avec tracteur, chauffeur et

remorque (essentiellement des entreprises de transport italiennes). Les produits transportés sont aussi divers que chimie, bois, alimentaire (surtout du lait), ferraille, bitume, produits pour le bâtiment...

Comme les autres systèmes de transport combiné, l'AFA offre à ses clients la faculté de charger jusqu'à 44 tonnes de Poids Total Roulant Autorisé (PTRA) contre 40 tonnes autorisées pour les ensembles routiers n'utilisant que les voies routières. Les clients ont compris l'intérêt de la formule : le "44 tonnes" est en augmentation et représente 39% des passages.

À ce jour, depuis le 4 novembre 2003, **l'autoroute ferroviaire a transporté 85 000 camions.** Bien entendu, ces chiffres sont à comparer aux 7 000 circulations/jour (voitures + camions) empruntant le tunnel routier du Fréjus entre Modane et l'Italie.

Quoi qu'il en soit, ces cinq années de fonctionnement de l'AFA démontrent qu'une alternative au "tout routier" est possible. Puisque nous sommes en période de vœux, souhaitons pour la planète, que le prix du baril de pétrole ne s'effondre pas complètement en 2009.

Sources Serge COMBRE  
Yves MARTIN-SISTERON

### *La phrase du mois*

*«Les pays sous peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués. La qualité de l'air y est d'un niveau inutilement élevé par rapport à Los Angeles ou Mexico.[...] Il faut encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays les moins avancés [...] et se préoccuper davantage d'un facteur aggravant les risque d'un cancer de la prostate dans un pays où les gens vivent assez vieux pour avoir cette maladie, que dans un autre pays où 200 enfants sur 1000 meurent avant d'avoir l'âge de cinq ans [...] De ce point de vue, une certaine dose de pollution devrait exister dans les pays où ce coût est le plus faible, autrement dit où les salaires sont les plus bas. Je pense que la logique économique qui veut que les masses de déchets toxiques soient déversées là où les salaires sont les plus faibles est imparable.»*

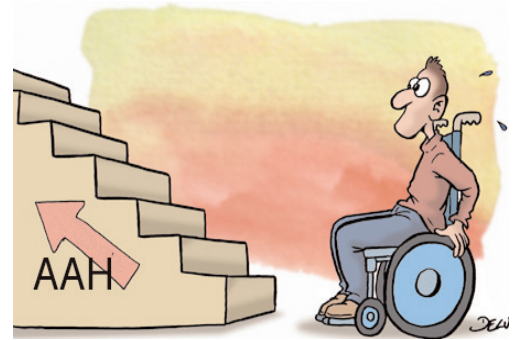
*Lawrence Summers 1991, de l'administration Clinton, nommé par Barak Obama directeur du Conseil économique national (cité dans Ligne d'Attac déc 2008, p 2).*

*«Yes we can»...Restons quand même «vigilants et mobilisés»(JP Cotton).*

## Handicap

# 25% d'augmentation, et ils râlent !

*Ebullitions se propose ce mois-ci de se pencher sur le délicat problème des revenus des personnes atteintes d'un handicap. La chose n'est pas facile, surtout depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005 et la création du guichet unique. La MDPH (maison départementale des personnes handicapées), est censée rassembler l'ensemble des administrations gérant la situation des personnes atteintes d'un handicap et donc simplifier les démarches administratives des ayants droits autant pour le versement des allocations auxquelles elles ont droit que pour le financement des aides techniques.*



En mars 2008, un collectif d'associations réuni sous le nom de «*ni pauvre, ni soumis*» organisait une grande manifestation à Paris pour revendiquer un revenu minimum au moins égal au seuil de pauvreté.

À cette époque, l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) s'élevait à 628,10 €, le seuil de pauvreté étant évalué à 817€ mensuel.

25 000 personnes venues de la France entière manifestèrent.

En juin 2008, lors de la conférence nationale du handicap, notre président-sauveur-de-la-terre-entière annonçait une augmentation de l'AAH de 25% en cinq ans. Soit une allocation à 785€ environ en 2013.

Il faut ôter de ce fabuleux pourcentage la part d'augmentation qui aurait eu lieu naturellement lors de la revalorisation des minimas sociaux.

Mais ce cadeau présidentiel est l'arbre qui cache la forêt. La loi du 11 février 2005 provoque une belle pagaille sous couvert de décentralisation, d'économies réalisées dans le dos d'une population déjà fragilisée par les accidents de la vie, de culpabilisation en stigmatisant les soit-disant tricheurs.

Dans un premier temps il est important de préciser les conséquences spécifiques sur les personnes atteintes d'un handicap de décisions qui touchent l'ensemble des contribuables.

- La mise en place des franchises médicales, dont les personnes en situation de handicap ne sont pas exonérées alors qu'elles ont souvent des traitements médi-

camenteux très lourds.

- Le changement du mode de calcul des impôts. Jusqu'en 2007 chacun d'entre nous calculait ses revenus et, automatiquement, un abattement de 20% était appliqué avant le calcul du montant final de l'impôt sur le revenu. Depuis 2008, l'abattement de 20% n'est appliqué que si la personne paie des impôts. Le revenu fiscal de référence pour les personnes non imposables est donc augmenté de 20%. Le revenu fiscal servant de base de calcul aux prestations, aux conditions d'accès à certaines aides financières... aujourd'hui, une grande partie des personnes atteintes d'un handicap (celles ayant travaillé ou ne vivant pas seules) se retrouvent en situation de payer par exemple la taxe d'habitation ou la taxe audiovisuelle dont elles étaient exonérées jusqu'à cette date. De plus, le calcul de base d'attribution de leur AAH en sera modifié à la baisse.

### *Les dessous de la loi du 11 février 2005*

L'objectif de la loi était de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès au droit commun, ou autrement dit : au droit à compensation pour tous.

De cette loi découle la création des Maisons Départementales de Personnes Handicapées (DPH) : guichet unique ayant pour objectif de simplifier les démarches, régulariser les aides financières aux moyens de compensations (transformer les aides exceptionnelles jusqu'à présent en place et inégalitaires par définition, en prestations de droit). Au placard, les

demandes de financements extra-légaux auprès de la sécurité sociale, du Conseil Général, des mutuelles... tout est rassemblé dans ce lieu unique qu'est la MDPH.

Avec ce dispositif, financé désormais en grande partie par le département, l'État a trouvé un bon moyen de réduire le «*trou de la sécu*» qui comme chacun sait, est en grande partie dû aux cotisations perçues et non reversées par l'État.

Mais une fois encore, les moyens ne suivent pas. Le manque d'effectif dans les MDPH est criant, entre autre dans le département de l'Ain : les personnes atteintes d'un handicap ont une coordinatrice référente, car sectorisée, qui a pour mission de constituer leur dossier, les orienter vers les professionnels compétents, s'assurer que toutes les pièces du dossier sont bien réunies, présenter le dossier en commission. Mais lorsque cette coordinatrice est absente, elle n'est ni remplacée, ni secondée par ses collègues qui ne peuvent avoir accès à ses dossiers. Certaines personnes atteintes d'un handicap se sont donc vues obligées d'attendre 3, 4, parfois 6 mois pour voir leur dossier présenté en commission pour des financements de matériel aussi indispensable qu'un fauteuil roulant électrique, une adaptation de véhicule, un ascenseur pour descendre de leur logement !

### *PCH contre ACTP*

L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) était attribuée aux personnes handicapées pour leur permettre d'embaucher quelqu'un chargé de les aider à réaliser les gestes qu'elles ne ...



...

pouvaient pas faire elle-même : ménage, courses, soin des enfants, gestes de la vie quotidienne comme se laver, s'habiller, manger... Elle était attribuée forfaitairement sans obligation d'embauche mais sous condition de ressources : car forfaitaire, cette allocation pouvait parfois ne pas être dépensée totalement mais était très souvent insuffisante.

Aujourd'hui (depuis la création des MDPH en 2007), il existe une prestation de droit appelée Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Elle permet le financement des aides techniques sur la base de tarifs de remboursements codifiés, des aides humaines sur la base de la mise en place effective de la tierce personne (pas de prise en considération du ménage), des aménagements de logements et de véhicule. La PCH est attribuée sans condition de ressources. En somme, la PCH remplace l'ACTP et permet, en plus, l'accès au financement du matériel de compensation (hors prise en charge sécu). Cependant la PCH ne prend pas en compte le ménage, ni l'aide à la parentalité

Les personnes handicapées recevant l'ACTP et souhaitant la garder (car elle constitue pour certain un complément de revenu) ne peuvent alors pas avoir droit à la PCH ; elles n'ont donc pas droit à un financement des moyens de compensations techniques.

Un exemple : une personne paraplégique embauchant une personne pour l'aider au ménage, aux courses, à emmener son fils à l'école, peut percevoir une ACTP

de 400 €. On lui propose une PCH de... 0 € pour l'aide humaine, car aucun des actes réalisés ne rentre dans les critères de la PCH. Elle fait donc le choix de garder l'ACTP car plus favorable pour elle bien sûr. Cependant elle doit changer son fauteuil roulant, seul moyen de déplacement pour elle. Le fauteuil d'une valeur de 2000 €, lui est remboursé 558,99 € par la sécurité sociale ; il lui reste donc 1440 € à charge. Elle a gardé son ACTP, mais elle n'aura droit à aucune autre aide !

Elle sera sans doute bien vite dans l'obligation d'abandonner son ACTP pour la PCH : mais elle a soit disant le choix !

Par contre, il est à noter que pour les personnes ayant un lourd handicap et dépendant de tierces personnes pour tous les actes de la vie quotidienne, la PCH est beaucoup plus favorable. Les aides techniques coûteuses sont plus facilement prises en charge dans leur totalité.

## La cerise sur le gâteau

- La personne atteinte d'un handicap (suite à un accident de voiture, par

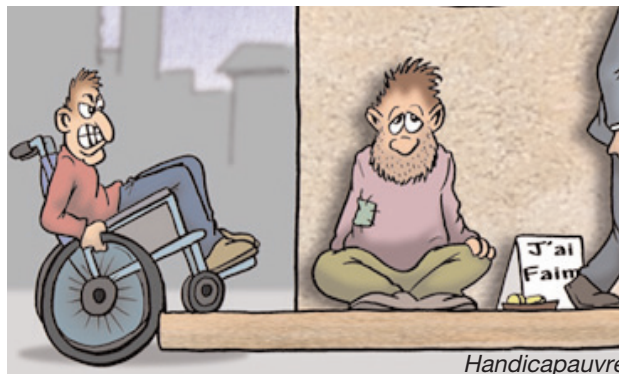
exemple) est considérée, après 60 ans, comme personne âgée et non pas comme personne handicapée : elle percevra donc l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) allant de 500 à 1200 € mensuel en fonction du degré de perte d'autonomie. Elle ne peut bénéficier de la PCH, donc elle n'aura aucune aide spécifique en lien avec le handicap.

- Les jeunes parents atteints d'un handicap qui nécessite l'aide d'une tierce personne pour réaliser certains actes auprès de leur enfant (donner un bain, changer, emmener à l'école... que sais-je encore) auront droit à une aide seulement pendant les 6 premiers mois, octroyée par le Conseil Général dans le cadre des mesures éducatives déjà existantes ; par contre, l'aide s'arrêtera là (sauf si problème éducatif non lié au handicap) : rien n'a été prévu dans la loi à ce sujet.

Cette nouvelle loi prônait un droit à compensation pour tous : on en est encore bien loin aujourd'hui ! Les personnes atteintes d'un handicap lourd, les moins nombreuses s'avèrent gagnantes. Les personnes atteintes d'un handicap «modérée», qui sont en partie autonomes sont, elles, non seulement les plus nombreuses mais aussi les perdantes financièrement. On a, encore une fois, un exemple frappant de désengagement de l'État, de décentralisation avec des moyens qui ne suivent pas.

C'est aussi un bel exemple de la désinformation qu'on nous propose dans les médias dominants, puisque nous aurons retenu que l'AAH augmentera de 25% en 5 ans !

Pascal MARINELLI



## EDF-GDF

### On nous allume !

Depuis longtemps, j'ai opté pour la mensualisation de ces deux énergies, soit 10 mois de versement calculés par rapport à la dernière facture, les 2 mois restant prévus pour régler, si besoin, le reliquat de ma facture annuelle.

En juillet 2008, EDF m'envoie un avenant à mon échéancier afin de prélever une somme supérieure. J'ai fait de la résistance (électrique !) et demandé le retour au prélèvement initial, et j'ai eu raison car EDF me redoit 3,50 € sur l'année.

Je reçois en novembre, l'échéancier GDF pour 2009 ; or, le prélèvement mensuel est de 8 € supérieur à ce qu'il devrait être. L'agent d'accueil GDF m'explique que le gaz a augmenté de 25%

en 2008 (merci, on s'en est aperçu !) et qu'en 2009, il augmenterait aussi de 25% !

Inutile de vous dire que mon exaspération était à son comble : comment peut-on dire d'emblée que le prix du gaz est fixé par rapport au baril de pétrole (quand il augmente !) mais, suivant cette définition, il devrait baisser vu le prix du baril à ce jour ? Là encore, j'ai obtenu un prélèvement selon les modalités normales ; un ami, quant à lui, a dû régler 20 € de plus pour son échéancier 2009.

Alors, une question se pose : 20 €, 8 € sur des millions de consommateurs, cela fait une belle somme prélevée en plus chaque mois. Pour des placements, afin de grossir les dividendes des actionnaires GDF-SUEZ ? C'est beau la fusion ! Alors, chers lecteurs consommateurs, regardez, comparez et surtout résistez.

Denise MERMET-BOUVIER

*NUIPOST n°70 de décembre 2008.*

## **Soyez dans le coup : riez !**

***Depuis la fermeture du Centre de Tri Courrier (CTC) de Bourg-en-Bresse, et l'ouverture de la Plateforme Industrielle Courrier (PIC) de St Priest dans le Rhône, la Qualité de Service (QS) est en chute libre. Mais pas de panique, le Directeur Opérationnel Territorial Courrier (DOTC) à Annecy a plein de très bonnes idées : nous sommes sauvés !***

La situation est grave au courrier. La preuve : la Direction d'Annecy vient de voir sur les écrans de ses ordinateurs la QS descendre à 79 % en juillet dans l'Ain.

Pourtant la population de notre département avait constaté de visu depuis des mois que les lettres mettaient plus de 10 jours pour aller par exemple de Bourg à Bourg. Même dans LE PROGRÈS, les journalistes avaient rapporté quelques mésaventures postales fâcheuses. Oui mais voilà, il fallait attendre que la courbe descende sur les écrans de la Direction. Hé ! Sinon à quoi ça sert un tableau de bord informatique, s'il fallait bêtement regarder par la fenêtre pour voir où on va. Car dans toute Direction qui se respecte, les seules fenêtres que l'on regarde sont anglaises\*.

Comme quoi, les mauvaises langues qui disent que La Poste navigue à vue ont tout faux : La Poste navigue uniquement aux instruments !

Alors, JOURPOST n° 28 de décembre

2008 nous annonce que la DOTC «part véritablement en guerre. L'objectif est clairement affiché : stabiliser une Qualité de Service à 94 %». L'ennemi n'a plus qu'à trembler...

La première mesure, en totale rupture avec ce que faisaient les chefs jusqu'à maintenant chaque fois que ça allait mal, s'inspire du diagnostic livré dans le même numéro de JOURPOST par la directrice du déploiement industriel (DDI) : «nous savons expliquer une partie de la perte de pourcentage de Qualité de Service ('tournées à découvert', 'restes au départ'...)». Bref, nous connaissons les coupables ! Et c'est ainsi que le grand directeur courrier d'Annecy a écrit avec accusé de réception (!) à tous les agents de la distribution de son territoire pour leur rappeler «les 10 règles d'Or» du facteur. À quand «les 10 commandements», oh mon Maître et Seigneur ?

En réponse à la juste indignation du personnel mis encore une fois en accusation (c'est une tradition à La Poste de taper sur le lampiste), et devant l'impéritie de nos dirigeants, Force Ouvrière a envoyé au brave chef valeureux des troupes un courrier : «les 10 règles d'or du directeur» pour lui rappeler sa part de responsabilité dans la situation actuelle.

Hélas comme le courrier marche mal entre la Haute-Savoie et l'Ain, nous n'avons toujours pas reçu l'accusé de réception... En tout cas nous livrons là une piste pour notre brillante DDI qui avoue, toujours dans JOURPOST : «une partie

non négligeable reste pour l'instant difficile à expliquer...». Allons, allons, cherchez un peu...

Mais le «plan d'actions spécial QS» au doux nom de «Riposte» prévoit une deuxième mesure qui décoiffe et nous permet de mesurer le degré de créativité et d'innovation de nos chefs courrier. Une idée si novatrice qu'elle va laisser sur le cul nos retraités PTT. Oui, tenez-vous bien : La Poste vient de recréer «la petite poste» !

Non, vos yeux ne vous abusent pas. Pour améliorer le taux intra-D (en français, le délai d'acheminement des plis de l'Ain pour l'Ain), la décision historique a été prise de ne plus envoyer le courrier de l'Ain pour l'Ain à la PIC du Rhône, mais de le garder sur place à la Plate-forme de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) de Bourg. Et le miracle s'est accompli !

Dès le lendemain matin, le courrier de l'Ain pour l'Ain était là ! Du J+1 comme par magie ! Un truc de ouf, non ?

Laissons pour finir la conclusion à notre sémiante Directrice du Déploiement Industriel : «je suis d'autant plus optimiste quand je vois les résultats encourageants d'octobre et l'ardeur des auditeurs de cette opération [Riposte].»

«L'ardeur» des auditeurs, ça laisse rêveur...

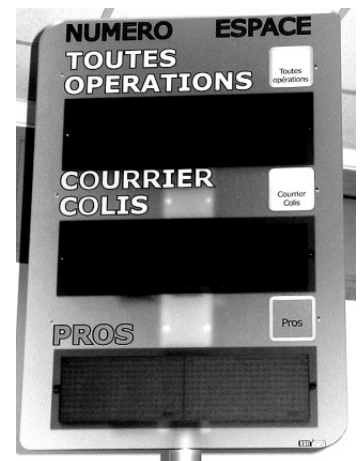
*Raymond MOYA, syndicaliste*

(\*) faut-il rappeler que «fenêtres» en anglais se dit «windows» et que l'interface des ordinateurs à La Poste s'appelle Windows© ?

### **«Légère tendance à la baisse de la satisfaction»**

(Le Directeur général de l'Enseigne)

*Pénétrons dans un Bureau de Poste fraîchement refait comme Bourg RP. Nous tombons sur une borne automate «e-SIRIUS» qui nous demande de prendre un ticket. Mais attention, il faut réfléchir avant d'appuyer une touche. Surtout qu'un bel adhésif «retraits d'objets uniquement» a été ajouté à côté de la touche du milieu «courrier colis». Alors où j'appuie pour envoyer mon paquet ? Sur «toutes opérations» ? Mais à ce moment là, une hôtesse arrive pour vous prévenir : «Ne prenez pas de ticket, nous sommes en panne !». Ah ben oui, les panneaux au-dessus des guichets sont éteints... Bon, c'est pas grave, vous attendez comme avant qu'un guichet se libère, et vous allez faire votre opération postale. Oui mais avec la panne informatique, personne n'a songé à changer les timbres à date. Or votre «Colissimo» est tout prêt à partir, mais il faut encore attendre... Enfin le coup de tampon résonne, et vous récupérez votre preuve de dépôt. En partant, vous entendez quelqu'un crier que c'est reparti. Alors en sortant, vous jetez un dernier coup d'œil pour apercevoir le tableau qui invite le numéro 5 et le numéro 401 à se diriger tous les deux au même guichet 3 !*



*Livre de chevet*

## A comme Albert, J comme Jacquard

Biologiste, expert en génétique, Albert Jacquard est connu médiatiquement pour ses prises de position auprès des altermondialistes, mais surtout pour son engagement avec les sans-abris et le DAL (droit au logement). Sa culture, sa réflexion et surtout ses grandes qualités d'humaniste l'amènent à grand pas vers la philosophie. Il vient d'ailleurs de publier «nouvelle petite philosophie», huit ans après «Petite philosophie à l'usage des non philosophes». C'est pourtant ce dernier ouvrage qui vous est présenté dans notre rubrique mensuelle : «Le livre de chevet».

Il est difficile de vous présenter «Petite philosophie à l'usage des non philosophes» car c'est un abécédaire issu d'entretiens menés avec une classe de terminale à l'initiative de leur professeur, Huguette Planès. Trente mots sont ainsi balayés, aussi différents que Bonheur, Hitler, Quotient intellectuel.

L'intérêt d'un abécédaire est qu'il peut être ressorti comme un dictionnaire pour feuilleter un chapitre au hasard ou selon nos besoins.

Si nous lisons d'une traite ce livre comme je l'ai fait, on profite lors de ce survol philosophique de l'immense bonté qui ressort de la

réflexion et du discours de cet homme. Il manie l'art de la diplomatie, il réussit à se positionner dans un camp sans jamais manquer de respect pour celui qui ne pense pas comme lui. Il se présente comme agnostique tout en comprenant celui qui croit. Certes, il n'est pas tendre avec les barbares.

Son leitmotiv est de s'émerveiller devant le génie du cerveau humain. Il explique d'ailleurs que ce qui différencie en premier lieu l'espèce humaine des autres espèces vivantes, c'est sa capacité à envisager demain. Il revient aussi, à chaque fois qu'il peut sur la nécessité d'envisager notre avenir sur cette terre, non seulement avec humilité mais surtout collectivement, tous ensemble. En bon scientifique qu'il est, il dit à ceux qui croient que, quand on n'est pas égaux, on est forcément supérieur ou inférieur : pour lui, on est seulement différent

Pascal MARINELLI

\* *Petit rappel* : cette rubrique est ouverte à tous et vous êtes invités à nous faire partager vos coups de cœur livresques.

**Petite philosophie à l'usage des non philosophes.**

Albert Jacquard (participation d'Huguette Planès). Le livre de poche 5€.



## Les élus, Les vœux de fin d'année et le citoyen ...

Il était une fois le maire d'Ambronay qui souhaite ses vœux à ses administrés fin décembre 2008.

Déjà souhaiter les vœux 2009 fin 2008, ce pourrait vouloir faire preuve d'anticipation, de modernité, voire de «je fais tout avant les autres»...

Le nouveau maire, ayant débouté l'ancien maire et sa gestion chaotique, nous a présenté sa nouvelle couvée.

En soi, cérémonie fort honorable au demeurant, permettant de mettre en valeur le travail de la nouvelle équipe municipale depuis huit mois.

Pour autant, cette cérémonie traditionnellement dédiée aux administrés a commencé par les sempiternelles salutations : bonjour Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président du Conseil Général, etc...

Nous aurions pu attendre d'un maire, si en avance sur le temps, une attitude novatrice, loin des courbettes, des ors de la République, voire d'une attitude moyen âgeuse comme si nous étions les serfs ou les vassaux de nos simples représentants institutionnels.

Fort marris de cette entrée en matière, nous eûmes bien sûr les honneurs des déclamations de ces honorables citoyens, qui ont embrayé sur les doléances du maire.

Le secteur d'Ambronay, se trouve, à ce jour, au cœur d'une lutte acharnée avec

quelques autres villages environnants, pour préserver leurs communes cisailées en mille lieux par de nouveaux réseaux ferrés, conçus sans concertation tant avec les élus qu'avec les administrés.

Et nos hérauts, tant député que conseiller général ou sénateur de s'emparer promptement d'une cause aussi porteuse électoralement, et d'affirmer contre vents et marées, que tout un chacun défendrait, à l'aune de son mandat, la cause de la veuve et de l'orphelin, sans coup férir.

Pourtant, parmi eux, se trouva un député, Charles de la Verpillière, pour ne pas le nommer, qui habile au maniement des armes verbales, prit tout de même des précautions oratoires en indiquant qu'il ferait le nécessaire, mais qu'il ne répondait de rien, soit : pas d'obligation de résultat. Je pense que vous et moi, peut-être pas avec la même prestance verbale, nous aurions pu nous engager en courant le même risque.

Quant au Président du Conseil Général, Monsieur Mazuir, a lui aussi enfourché des lieux communs pour vanter les muses d'Ambronay, soit rappeler que la moitié du budget de la culture irait (pas dit en ces termes non plus) à la suite de la restauration de l'Abbaye d'Ambronay, ce qui fera bien sûr plaisir aux intermittents du spectacle du département de l'Ain. En terrain conquis, il n'a pas beaucoup pris de risques non plus.

Et tout ce beau monde de se retrouver, après la cérémonie, agglutiné près du buffet, tous ensemble, de peur de se perdre, de se mêler à une foule qui pourrait éventuellement poser une question désagréable.

Meilleurs vœux messieurs les élus, débrouillez vous messieurs et mesdames les citoyen-nes...

Christiane BATAILLARD

## Ébullitions Un journal collaboratif

L'intérêt d'un média alternatif, c'est son mode de fabrication. Malgré nos appels, nous sommes peu nombreux à faire le journal.

Vous pouvez écrire : des brèves à caractère local, des coups de cœur ou des coups de gueule.

Vous pouvez nous aider à faire connaître le journal en le distribuant autour de vous. Dites-nous combien vous en voulez.

Vous pouvez nous aider au comité de rédaction, tous les 1er mercredi du mois, de 18h à 19h 30 à Radio Tropiques.

Enfin, vous pouvez nous aider à mettre le journal sous bande, le 3e mercredi du mois, de 17h à 19h à l'AGLCA.

De lecteur, devenez collaborateur : seul **Ébullitions** vous l'offre, profitez-en ?

Contact : charles.vieudrin@gmail.com  
ou 06 63 30 81 01